



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01979

Numéro SIREN : 478 818 412

Nom ou dénomination : JPB FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2017 sous le numéro de dépôt 65

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

JPB FINANCES
26 allée Jules Milhau
Imm le Triangle
34265 MONTPELLIER CEDEX 2

V/REF :
N/REF : 2004 B 1979 / 2017-B-65

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 02/01/2017,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/03/2016.

Procès-verbal d'assemblée en date du 29/09/2016

Concernant la société

JPB FINANCES
Société à responsabilité limitée
26 allée Jules Milhau
Imm le Triangle
34265 Montpellier Cedex 2

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-65 le 02/01/2017
R.C.S. MONTPELLIER 478 818 412 (2004 B 1979)

Fait à MONTPELLIER le 02/01/2017,
LE GREFFIER



01/01/1979

02 JAN. 2017

JABES

SARL JPB FINANCES 26 ALLEE JULES MILHAU IMMEUBLE TRIANGLE 34265 MONTPELLIER

Liasse Fiscale

*Centrifuge
de Longueuil
le 29/01/2016*

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL JPB FINANCES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 26 ALLEE JULES MILHAU IMMEUBLE TRIANGLE 34265 MONTPELLIER Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 7 8 8 1 8 4 1 2 0 0 0 2 3 Néant

8 pages

				Exercice N clos le.	
				31/10/13	21/01/16
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTUELS MOBILISÉS INCORPORÉS	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	410	645
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
ACTUELS MOBILISÉS FINANCIÉS	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	28 594	1 795 427
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	29 004	1 796 072
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	61 097
		Autres créances (3)	BZ	CA	48 275
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	32 792	32 792
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	536	536
TOTAL (III)		CJ	CK	48 275	1 814 392
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Pâmes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	77 279	3 610 464

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL JPB FINANCES		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 297 000 ...)	DA	1 297 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	891 000	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 396	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH	569 511	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	313 000	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	3 090 907
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	314 922	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	49 886	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 270	
	Dettes fiscales et sociales	DY	152 324	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	125	
	Autres dettes	EA	30	
Compte réglé	EB			
	Produits constatés d'avance (4)	EC	519 557	
	TOTAL (IV)	ED		
	Ecart de conversion passif *	EE	3 610 464	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	ID		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IF		
		EG	249 583	
		EH	1 788	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptables Janvier 2016

04 B JPB

02 JAN. 2017

JPB

JPB FINANCES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1.297.000 euros
Siège social : 26, allée Jules MILHAU
Immeuble Le Triangle
34265 MONTPELLIER Cedex 2
RCS de Montpellier 478 818 412

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU**

29 septembre 2016

**TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
20 OCT. 2016
ARRIVÉE COURRIER**

L'an deux mille SEIZE,
et le vingt-neuf septembre,
à neuf heures,

Les associés de la société JPB FINANCES, société à responsabilité limitée, au capital de 1.297.000 €, divisé en 1297 parts de 1.000 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Il résulte de cette feuille de présence que :

Sont présents :

Jean Patrick BROUILLARD, propriétaire de mille cinquante-cinq parts
ci 1.055 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Patrick BROUILLARD, Gérant.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble plus de la moitié du capital social, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les récépissés des lettres de convocation
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée
- La feuille de présence
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/03/2016
- Le rapport de gestion établi par la gérance
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Le Président déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non - gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

4

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	Production vendue { biens * services * }	FD	FE	FF
		FG	214 438	FI 214 438
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	214 438	FL 214 438
	Production stockée *			FM
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Repenses sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP 5 448
	Autres produits (1) (11)			FQ 2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 38 340
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX 325
	Salaires et traitements *			FY 241 895
	Charges sociales (10)			FZ 110 157
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions		GA 352
				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)			GE
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 391 069
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG (171 181)
opérations en courant	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ 568 838
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Repenses sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
Total des produits financiers (V)				GP 568 838
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ 76 869
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 29 440
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
Total des charges financières (VI)				GU 106 309
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV 462 529
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW 291 348

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD-2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL JPB FINANCES		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	17 972	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	950	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	18 922	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	22 812	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	950	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	23 762	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(4 840)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(26 492)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	807 647
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	494 647
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	313 000
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
			Crédit bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.1)		IX	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	5 448
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	99 345
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	11 954	
		obligatoires		A9	76 196
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):				
				Exercice N	
Pénalités et amendes				22 752	
Regul comptes de tiers				60	17 972
Cession éléments actif				950	950
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				
				Exercice N-1	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P.N° 2054-SD bis 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 31 03 2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGT) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL JPB FINANCES Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
 Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
 Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

810E Experts-comptables Janvier 2016

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL JPB FINANCES					Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU		QV		QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR		
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL	NM			NO			NV		
TOTAL IV	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ			
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAOIE Expert-comptables Janvier 2016

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD-2016

Formulaire obligatoire (Article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL JPB FINANCES</u>					Néant <input type="checkbox"/>
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	TA		TB	TC
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	
	- financières	UG	76 869	UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2016

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2016 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard ;
- Rémunération de la gérance ;
- Questions diverses

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix la résolution suivante à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 mars 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 312.999,96 € constaté au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 en réserve légale à hauteur de 15.650 € et en report à nouveau à hauteur de 297.349,96 €.

Après affectation du résultat, la SARL JPB FINANCES dispose d'une réserve légale bénéficiaire de 36.046,06 € (trente-six mille quarante-six euros et six centimes).

Réserve légale avant affectation du résultat	20.396,06 €
Part du bénéfice de l'exercice clos au 31/03/2016 affecté en réserve légale	15.650,00 €
Réserve légale après affectation du résultat	36.046,06 €

Après affectation du résultat, la SARL JPB FINANCES dispose d'un report à nouveau bénéficiaire de 866.860,84 € (huit cent soixante-six mille huit cent soixante euros et quatre-vingt-quatre centimes).

Report à nouveau avant affectation du résultat :	569.510,88 €
Bénéfice de l'exercice clos au 31 mars 2016 :	297.349,96 €
Report à nouveau après affectation du résultat :	866.860,84 €

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la société ont été les suivants :

4

✓ Exercice clos le 31 mars 2010 :

185.000 euros, soit 1 850 euros par titre

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 185.000 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2011 :

210.400 euros, soit 2 104 euros par titre

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 210.400 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2012 :

105.000 euros, soit 1 050 euros par titre

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 105.000 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2013 :

Pas de dividende

✓ Courant de l'exercice 2013/2014 :

Versement d'un dividende exceptionnel de 114.000 €, soit 1 140 euros par titre

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 114.000 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2014 :

Pas de dividende

✓ Courant de l'exercice 2014/2015 :

Versement d'un dividende exceptionnel de 90.000 €, soit 90 euros par titre (capital constitué de 1.000 titres au moment du versement du dividende exceptionnel)

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 90.000 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2015 :

Pas de dividende

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

5

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevé à un montant brut de 215.993,56 €. Elle approuve également la prise en charge par la société, en plus de la rémunération de la gérance, des charges sociales obligatoires et facultatives y afférent.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Gérant.

Le Gérant



Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

JPB FINANCES
26 allée Jules Milhau
Imm le Triangle
34265 MONTPELLIER CEDEX 2

V/REF :
N/REF : 2004 B 1979 / 2017-B-65

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 02/01/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2016.

Procès-verbal d'assemblée en date du 29/09/2016

Concernant la société

JPB FINANCES
Société à responsabilité limitée
26 allée Jules Milhau
Imm le Triangle
34265 Montpellier Cedex 2

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-65 le 02/01/2017

R.C.S. MONTPELLIER 478 818 412 (2004 B 1979)

Fait à MONTPELLIER le 02/01/2017,
LE GREFFIER



01/01/2017

02 JAN. 2017

JAB65

SARL JPB FINANCES 26 ALLEE JULES MILHAU IMMEUBLE TRIANGLE 34265 MONTPELLIER

Liasse Fiscale

*Centrifuge
de Douvrielle
le 29/09/2016*

① BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) DGFIP N° 2050-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SARL JPB FINANCES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 26 ALLEE JULES MILHAU IMMEUBLE TRIANGLE 34265 MONTPELLIER Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 7 8 8 1 8 4 1 2 0 0 0 2 3 Néant

Spayer

		Exercice N clos le. <u>31/03/2016</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	410	645	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	28 594	1 795 427	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI			
		TOTAL (II)		BJ	BK	29 004	1 796 072
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens	BN			BO			
En cours de production de services	BP			BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR			BS			
Marchandises	BT			BU			
Avances et acomptes versés sur commandes	BV			BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*			BX	BY	61 097	61 097
	Autres créances (3)			BZ	CA	48 275	1 719 967
	Capital souscrit et appelé, non versé			CB	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)			CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	32 792	32 792		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	536	536		
TOTAL (III)		CJ	CK	48 275	1 814 392		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Frais de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif *	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	77 279	3 610 464		
Renvois : (1) Droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :				
Clause de réserve de propriété :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DFIIP N° 2051-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL JPB FINANCES		Néant	<input type="checkbox"/>	*
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 297 000 ...)	DA		1 297 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		891 000		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD		20 396		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG				
	Report à nouveau	DH		569 511		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		313 000		
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL		3 090 907		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		314 922		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		49 886		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		2 270		
	Dettes fiscales et sociales	DY		152 324		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		125		
Autres dettes	EA		30			
Compte régil	Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC		519 557		
	Ecart de conversion passif *	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		3 610 464		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC				
		ID				
		IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		249 583			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 788			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptables Janvier 2016

04 B J 943

02 JAN. 2017

JPB

JPB FINANCES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1.297.000 euros
Siège social : 26, allée Jules MILHAU
Immeuble Le Triangle
34265 MONTPELLIER Cedex 2
RCS de Montpellier 478 818 412

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU**

29 septembre 2016

**TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
20 OCT. 2016
ARRIVÉE COURRIER**

L'an deux mille SEIZE,
et le vingt-neuf septembre,
à neuf heures,

Les associés de la société JPB FINANCES, société à responsabilité limitée, au capital de 1.297.000 €, divisé en 1297 parts de 1.000 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Il résulte de cette feuille de présence que :

Sont présents :

Jean Patrick BROUILLARD, propriétaire de mille cinquante-cinq parts
ci 1.055 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Patrick BROUILLARD, Gérant.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble plus de la moitié du capital social, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les récépissés des lettres de convocation
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée
- La feuille de présence
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/03/2016
- Le rapport de gestion établi par la gérance
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Le Président déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non - gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

4

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

		Exercice N		Total
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
Désignation de l'entreprise : SARL JPB FINANCES		Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF
		FG	214 438	FI 214 438
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	214 438	FK 214 438
	Production stockée *			EM
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP 5 448
	Autres produits (1) (11)			FQ 2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 38 340
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX 325
	Salaires et traitements *			FY 241 895
	Charges sociales (10)			FZ 110 157
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions		GA 352
				GB
		Sur actif circulant dotations aux provisions *		GC
	Autres charges (12)			GD
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			
				GF 391 069
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG (171 181)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ 568 838
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
Total des produits financiers (V)				GP 568 838
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ 76 869
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 29 440
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
Total des charges financières (VI)				GU 106 309
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV 462 529
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW 291 348

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

SAGE Expert-comptables Janvier 2016

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SB-2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL JPB FINANCES		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	17 972		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	950		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	18 922		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	22 812		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	950		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	23 762		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(4 840)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(26 492)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	807 647	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	494 647	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	313 000	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP			
		Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.1)		HX			
	(9) Dont transferts de charges		A1	5 448		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	99 345		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	11 954	obligatoires	A9	76 196
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N				
Pénalités et amendes		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
		22 752				
Regul comptes de tiers		60		17 972		
Cession éléments actif		950		950		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N-1				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2016

Désignation de l'entreprise		SARL JPB FINANCES				Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	KB		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	KQ		KR		
		Dont Composants M3	KS	KT		KU		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY	KZ		LA
		Matériel de transport *			LB	LC	1 055	LD
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE	LF		LG
		Emballages récupérables et divers *			LH	LI		LJ
	Immobilisations corporelles en cours			LK	LL		LM	
	Avances et acomptes			LN	LO	1 055	LP	
	TOTAL III							
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M		8T	
	Autres participations			8U	8V	1 509 971	8W 315 000	
	Autres titres immobilisés			IP	IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	IU		IV	
TOTAL IV				LQ	LR	1 509 971	LS 315 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	0H	1 511 026	0I 315 000	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluations légales* ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par décisions de désaffectation ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	C0	D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH		MI		
		IT	MJ	MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN		MO	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	1 055	MU 1 055	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NB	
	Avances et acomptes			NC	ND		NF	
	TOTAL III				IY	NG	1 055	NI 1 055
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	0U		0W
Autres participations				I0	0X	950	0Y 1 824 021	
Autres titres immobilisés				I1	2B		2D	
Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E		2G	
TOTAL IV				I3	NJ	950	NK 1 824 021	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	0K	950	0L 1 825 076 0M 1 055	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P.N° 2054-SD bis 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 31 03 2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL JPB FINANCES Néant -

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

BAGIE Experts-comptables Janvier 2016

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL JPB FINANCES						Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN					
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH					
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		FZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG					
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		59		QM		352					
	Emballages récupérables et divers	QP				QR							
TOTAL III		QU		59		QV		352					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		59		ØP		352					
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expertise-comptables Janvier 2016

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD-2016

Formulaire obligatoire (Article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL JPB FINANCES</u>		Néant <input type="checkbox"/>				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	76 869	9W	28 594
		06	07		08	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	48 275
	TOTAL III	7B	TY	76 869	TZ	76 869
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	76 869	UC	76 869
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF		
	- financières	UG	76 869	UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

SADE Experts-comptables Janvier 2016

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2016 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard ;
- Rémunération de la gérance ;
- Questions diverses

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix la résolution suivante à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 mars 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 312.999,96 € constaté au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 en réserve légale à hauteur de 15.650 € et en report à nouveau à hauteur de 297.349,96 €.

Après affectation du résultat, la SARL JPB FINANCES dispose d'une réserve légale bénéficiaire de 36.046,06 € (trente-six mille quarante-six euros et six centimes).

Réserve légale avant affectation du résultat	20.396,06 €
Part du bénéfice de l'exercice clos au 31/03/2016 affecté en réserve légale	15.650,00 €
Réserve légale après affectation du résultat	36.046,06 €

Après affectation du résultat, la SARL JPB FINANCES dispose d'un report à nouveau bénéficiaire de 866.860,84 € (huit cent soixante-six mille huit cent soixante euros et quatre-vingt-quatre centimes).

Report à nouveau avant affectation du résultat :	569.510,88 €
Bénéfice de l'exercice clos au 31 mars 2016 :	297.349,96 €
Report à nouveau après affectation du résultat :	866.860,84 €

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la société ont été les suivants :

4

✓ Exercice clos le 31 mars 2010 :

185.000 euros, soit 1 850 euros par titre

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 185.000 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2011 :

210.400 euros, soit 2 104 euros par titre

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 210.400 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2012 :

105.000 euros, soit 1 050 euros par titre

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 105.000 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2013 :

Pas de dividende

✓ Courant de l'exercice 2013/2014 :

Versement d'un dividende exceptionnel de 114.000 €, soit 1 140 euros par titre

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 114.000 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2014 :

Pas de dividende

✓ Courant de l'exercice 2014/2015 :

Versement d'un dividende exceptionnel de 90.000 €, soit 90 euros par titre (capital constitué de 1.000 titres au moment du versement du dividende exceptionnel)

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 90.000 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2015 :

Pas de dividende

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

3

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevé à un montant brut de 215.993,56 €. Elle approuve également la prise en charge par la société, en plus de la rémunération de la gérance, des charges sociales obligatoires et facultatives y afférent.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Gérant.

Le Gérant

